

Sujet : [INTERNET] PPRI ENQUETE PUBLIQUE : OBSERVATIONS SIREUIL

De : "Mairie de Sireuil" <mairie@sireuil.fr>

Date : 19/07/2023 10:13

Pour : <pref-revision-ppri-linars-bassac@charente.gouv.fr>

Bonjour,
Vous trouverez ci-joint un courrier à mettre en annexe du registre.
Vous en souhaitant bonne réception.
Cordialement.

Cordialement 

DA COSTA Nathalie
Secrétaire de Mairie

MAIRIE DE SIREUIL
Place Pierre Emile Martin 16440 SIREUIL
05.45.90.55.40 – mairie@sireuil.fr
Horaires d'ouverture :
Du Lundi au Vendredi de 08h30-12h00 / 14h-17h30
FERMEE LE JEUDI APRES-MIDI

— Pièces jointes : _____

PPRI COURRIER.pdf

30 octets



A SIREUIL, le 19/07/2023

Objet : Contribution à l'enquête publique concernant la Révision du plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la vallée de la Charente de Linars à Bassac demandée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Charente

A l'attention du Commissaire enquêteur,

Monsieur,

Je souhaite porter à votre connaissance la situation d'un petit équipement de restauration appartenant à notre collectivité et faisant l'objet d'un enjeu extrêmement important pour notre attractivité touristique mais aussi au regard du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la commune et pour son image. Le bâtiment dit « Le Cabanon », à usage de snack et guinguette, situé au lieu-dit Le Nizour (voir schéma emplacement du Cabanon ci-après) participe très largement à l'activité touristique de notre commune et de notre territoire en étant ouvert en saison estivale, soit d'avril à septembre. Il permet notamment d'accueillir dans un cadre de détente, proche du fleuve et de ses attraits, une activité de restauration rapide et de bar. Il est en lien direct avec, à moins de 100m, le camping du Nizour, un service de location de bateaux, une aire de détente et de pique-nique et le passage d'itinéraires cyclables à l'échelle régional et supranational tel que l'eurovéloroute *Scandibérique* et la véloroute *Flow Vélo*. Il va sans dire que le déclin ou la décrépitude de cet équipement entraînerait des conséquences néfastes pour l'accueil de nos visiteurs et par là même pour le rayonnement de notre territoire en bord du fleuve Charente.

En effet, cet équipement permet de connecter le fleuve au bourg et participe aux objectifs du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la commune, approuvé en novembre 2018, à savoir :

- Développer l'attractivité touristique à partir du fleuve.
- Faire connaître et rendre accessible le patrimoine de la commune (site d'intérêt historique des Tanneries à valoriser, site d'intérêt historique du bourg).
- Réaménager la gare de Sireuil (situé à environ 500m de l'autre côté de la Charente) et la rouvrir au transport de voyageurs.

Le projet du nouveau PPRI prévoit une modification du périmètre actuel de son zonage sur la commune de Sireuil, avec la suppression et l'ajout de zones. Ainsi, la limite de la zone rouge envisagée à l'endroit de la guinguette est prévue d'être déplacée en limite immédiate de ce bâtiment. La représentation cartographique ci-après montre que la limite passe en travers du cabanon.

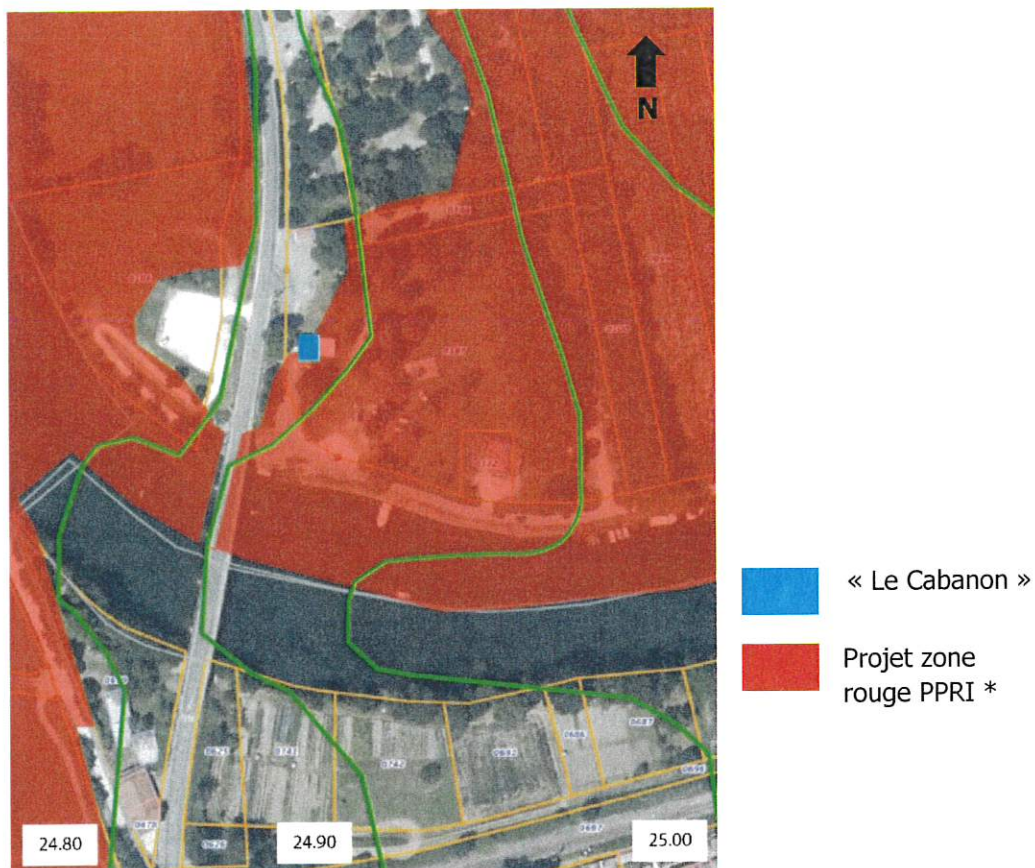


Figure : Schéma emplacement du Cabanon – source GAMA d’après le projet de révision du PPRI
 * Carte Z4 du 04/10/2019, échelle 1/5000, ARTELIA)

Afin de connaître la situation précise du cabanon, au regard de la zone rouge du PPRI, nous avons transmis, en concertation avec la DDT, au bureau d’étude en charge de l’élaboration du nouveau PPRI, un relevé géomètre avec cotes altimétriques NGF des abords du cabanon à l’échelle 1/200°. Après étude, ils nous ont transmis, en date du 03/01/2023, une représentation plus détaillée de la zone rouge (définie par la limite inondable à 24.9 m NGF) **où l’on peut voir que le cabanon lui-même est bien situé en zone blanche** (cf. Document du BET Artelia ci-après). Cette information nous permet d’envisager la mise aux normes de cet équipement par la reconstruction d’un bâtiment adapté et la pérennisation de l’activité dans le temps en lien avec les enjeux énoncés.

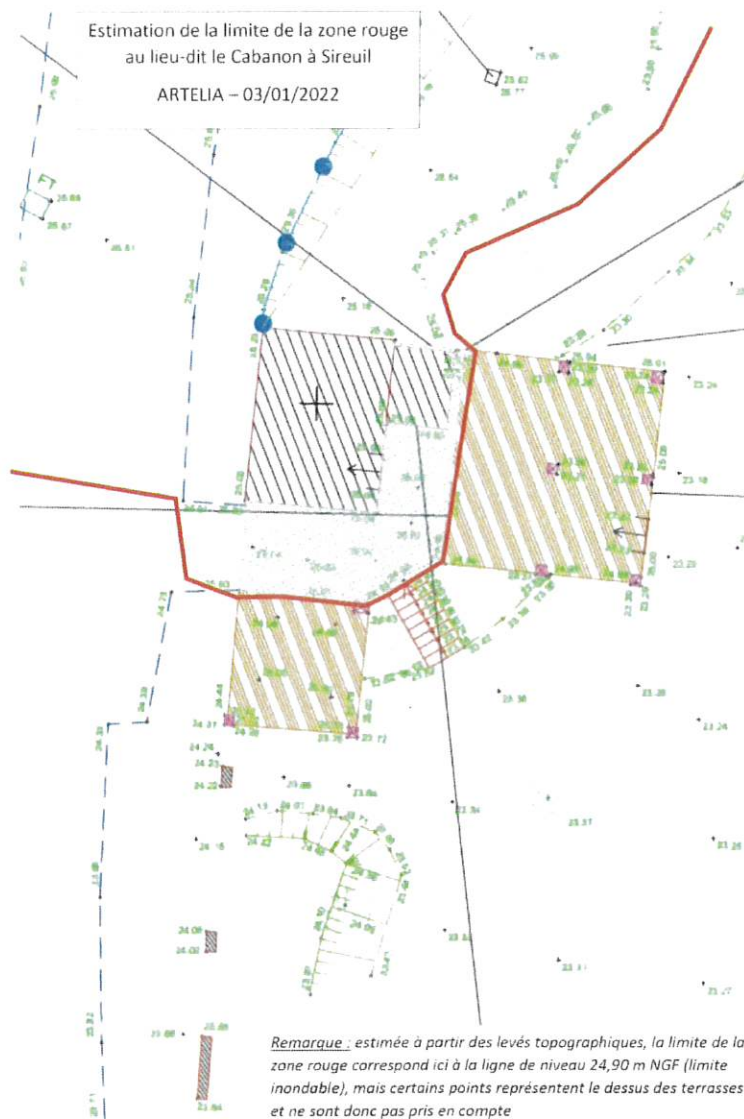


Figure : Estimation de la limite de la zone rouge au lieu-dit le Cabanon – source BET ARTELIA

En ce sens et dans le cadre de cette enquête publique, je me permets donc de vous interpeller afin de porter à votre connaissance ces éléments et **vous solliciter afin que la définition finale du périmètre de la zone rouge du nouveau PPRI n'ouvre à aucune ambiguïté et qu'il évite bien ce cabanon**, au regard des éléments topographiques et des enjeux pour notre commune.

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous pourrez porter à ma demande, et restant à votre disposition pour échanger sur celle-ci, je vous prie de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean-Luc MARTIAL, Maire



